

# Évolution des missions des AESH référentes

Depuis la rentrée 2025 les missions des AESH référentes évoluent. Elles sont désormais déchargées de leurs missions d'accompagnante 2 journées par semaine (jeudi et vendredi) pour mettre en œuvre 3 priorités.



## Priorité n°1 Accompagnement des AESH néo-recrutés

Les AESH référentes rencontrent désormais individuellement les AESH néo-recrutés. Cette rencontre d'environ une heure se déroule dans l'un des établissements d'affectation de l'AESH, pendant les heures d'accompagnement. Les directeurs d'école ou chefs d'établissement accueillant des AESH néo-recrutés seront donc contactés par l'AESH référente de leur secteur.

Lors de ce temps d'échange l'AESH référente veille à accompagner la prise de poste de l'AESH néo-recruté en :

- transmettant des informations générales (heures d'accompagnement et heures connexes, accès à PIA, fonctionnement d'un établissement scolaire...);
- précisant la diversité des missions liées à l'accompagnement d'un élève en situation de handicap (accompagnement des actes de la vie quotidienne, de l'accès aux activités d'apprentissages, de la vie sociale et relationnelle);
- présentant les pratiques favorisant la collaboration dans un établissement scolaire ;
- répondant aux questions diverses.



## Priorité n°2 Soutien au comité de pilotage du PIAL

Sur demande du comité de pilotage du PIAL, les AESH référentes peuvent participer au processus de coordination des moyens humains au sein du PIAL.

Dans ce cadre, elles sont amenées à rencontrer les AESH dans un établissement scolaire, pendant les heures d'accompagnement, afin de leur présenter la problématique actuelle du PIAL et collecter des informations susceptibles de faciliter la prise de décision du comité de pilotage.



## Priorité n°3 Soutien des AESH et construction de la posture professionnelle

Sur sollicitation du comité de pilotage du PIAL, d'un directeur d'école ou d'un chef d'établissement, les AESH référentes peuvent accompagner un AESH en échangeant sur sa pratique quotidienne et en favorisant la mise en place des gestes professionnels adaptés aux besoins des élèves.



Les AESH référentes n'accompagnent pas les AESH dans les classes.

# Coordonnées et secteurs des AESH référentes

